



MINISTÈRE
DE L'URBANISME
ET HABITAT

République Démocratique du Congo
Projet d'Urgence et de Résilience Urbaine de Kananga



P179292

IDA Crédit No. 72160-ZR

ZR-PURUK-543648-CS-QCBS

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN
CONSULTANT (FIRME) POUR L'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (EES) DU
SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET DRAINAGE (SDAD)
ET L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)
DU PLAN LOCAL D'URBANISATION (PLU) ET PLAN PARTICULIER
D'AMÉNAGEMENT (PPA) DANS LA VILLE DE KANANGA,
PROVINCE DU KASAÏ-CENTRAL**

Juin 2026

TABLE DES MATIERES

1.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	1
1.1.	<i>Contexte général</i>	1
1.2.	<i>Justification du niveau de risque environnemental et social</i>	2
2.	BREVE DESCRIPTION DU PURUK.....	4
3.	OBJECTIFS DE LA MISSION.....	4
3.1.	Objectif de la mission	4
3.2.	Objectifs spécifiques de la mission.....	5
3.2.1.	<i>Objectifs de l'EESS du SDAD</i>	5
3.2.2.	<i>Objectifs de l'EIES du PLU et PPA</i>	5
4.	MANDAT DU CONSULTANT ASSISTANT TECHNIQUE OPERATIONNEL	6
5.	MÉTHODOLOGIE DE L'EESS ET DE L'EIES	10
5.	LIVRABLES ATTENDUS	11
5.1.	<i>Livrables en phase de l'EESS</i>	11
5.2.	<i>Livrables en phase d'EIES</i>	13
6.	DUREE DE LA MISSION ET LIVRABLES	21
6.1.	<i>Durée de la mission</i>	21
6.2.	<i>Livrables attendus</i>	21
7.	PROFIL DU CONSULTANT.....	22
7.1.	<i>Profil du Consultant</i>	22
7.2.	<i>Profil des Experts du Consultant</i>	22
8.	OBLIGATIONS DU CONSULTANT.....	26
9.	OBLIGATIONS DU CLIENT	26
10.	CRITÈRES ET MÉTHODE D'ÉVALUATION.....	26
11.	CRITERES D'APPRECIATION DU CONSULTANT	26
12.	SUIVI ET VALIDATION DES RAPPORTS DE L'EESS.....	27

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Contexte général

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo – RDC avait signé le 10 Octobre 2022 un Accord de Crédit N°72160-ZR d'un montant de 100 millions de dollars américains avec l'IDA. Cet accord met en œuvre le Projet d'Urgence et de Résilience Urbaine de Kananga (P179292 – PURUK) sous la tutelle du ministère de l'Urbanisme et Habitat, afin de la sauvegarde des infrastructures essentielles contre les effets du ravinement.

Le PURUK a pour objectif principal de protéger les habitations et les infrastructures essentielles affectées par l'érosion à Kananga, et renforcer la capacité du gouvernement provincial et des organisations locales en matière de gestion des érosions et planification urbaine résiliente au changement climatique.

Les interventions du PURUK ont été conçues en deux phases distinctes : (a) phase d'urgence immédiate, et (b) phase de gestion de l'érosion résiliente à moyen et à long terme. C'est ainsi que les activités d'intervention d'urgence ont été déployées rapidement tandis que celles liées à moyen et à long terme ont été séquencées sur une période plus longue. Les deux phases sont destinées à être mises en œuvre simultanément et étroitement.

Sur le plan environnemental, la ville de Kananga est située dans une zone de plateau caractérisée par un relief relativement ondulé, présentant de nombreuses dépressions naturelles qui favorisent la concentration et l'écoulement rapide des eaux de ruissellement. L'urbanisation rapide et souvent non planifiée observée au cours des dernières décennies a considérablement modifié les équilibres naturels des bassins versants urbains, accentuant la vulnérabilité du territoire aux phénomènes érosifs.

Les sols rencontrés dans la ville de Kananga sont majoritairement constitués de formations sablo-argileuses et sableuses présentant une cohésion relativement faible. Ces caractéristiques géotechniques rendent les sols particulièrement sensibles à l'érosion hydrique, notamment lorsqu'ils sont dépourvus de couverture végétale ou soumis à des écoulements concentrés.

Dans plusieurs secteurs de la ville, l'occupation anarchique des terrains, l'ouverture de pistes informelles, les travaux de terrassement non contrôlés ainsi que l'absence d'aménagements de drainage contribuent à la déstabilisation des sols. Sous l'effet des précipitations intenses, les particules superficielles sont rapidement emportées, entraînant la formation de rigoles qui évoluent progressivement en ravines puis en têtes d'érosion de grande dimension.

La perte continue de la couche arable réduit également la capacité de régénération naturelle des terrains et favorise l'extension des surfaces dégradées. Dans certains cas, les phénomènes érosifs atteignent les couches profondes du sol, compromettant durablement la stabilité des terrains et menaçant directement les infrastructures implantées à proximité.

Concernant les ressources en eau et dynamique hydrologique, la Ville de Kananga est fortement influencé par les précipitations saisonnières qui génèrent des volumes importants d'eaux de ruissellement. La ville est traversée par plusieurs cours d'eau et drainages naturels qui jouent un rôle essentiel dans l'évacuation des eaux pluviales. Cependant, ces réseaux naturels sont souvent perturbés par les activités humaines, notamment l'occupation des zones de servitude

hydraulique, l'obstruction des exutoires naturels et l'insuffisance des infrastructures de drainage.

Dans de nombreux quartiers, les eaux de pluie sont évacuées de manière incontrôlée à travers des caniveaux dégradés, des fossés improvisés ou directement sur les versants. Cette situation favorise la concentration des écoulements et augmente leur pouvoir érosif. Les eaux de ruissellement transportent également des sédiments et des déchets solides qui peuvent obstruer les ouvrages existants et aggraver les phénomènes d'inondation et d'érosion.

Par ailleurs, l'absence d'une gestion intégrée des bassins versants urbains limite la capacité de la ville à contrôler efficacement les flux hydriques. Cette dynamique contribue directement à la création de nouvelles têtes d'érosion et à l'agrandissement de celles déjà existantes.

Sur le plan couverture végétale et écosystèmes urbains de Kananga, la couverture végétale constitue un élément essentiel dans la régulation des écoulements de surface et la protection des sols contre l'érosion. Toutefois, dans plusieurs zones de Kananga, cette couverture a connu une dégradation significative sous l'effet de l'expansion urbaine, de l'exploitation du bois-énergie, des activités agricoles périurbaines et des occupations humaines non planifiées.

La disparition progressive de la végétation réduit la capacité des sols à absorber les eaux de pluie et diminue leur résistance aux phénomènes de ravinement. Les espaces verts urbains sont souvent insuffisants ou fragmentés, limitant leur rôle dans la stabilisation des versants et la préservation des fonctions écologiques.

Les formations végétales résiduelles demeurent néanmoins importantes pour la conservation de la biodiversité locale, la régulation du microclimat urbain et la réduction des risques environnementaux. Leur protection et leur restauration constituent ainsi des enjeux majeurs pour la durabilité des interventions envisagées dans le cadre du projet.

1.2. Justification du niveau de risque environnemental et social

L'analyse des caractéristiques biophysiques de la zone d'intervention met en évidence une combinaison de facteurs naturels et anthropiques favorisant l'apparition et l'aggravation des phénomènes érosifs. La forte sensibilité des sols, la dégradation de la couverture végétale, l'insuffisance des systèmes de drainage, l'urbanisation rapide et les effets croissants du changement climatique constituent autant de facteurs de risque susceptibles d'influencer la mise en œuvre des activités du projet.

Dans ce contexte, les interventions prévues dans le cadre du PURUK nécessitent la réalisation d'études techniques, environnementales et sociales approfondies afin de mieux comprendre les dynamiques locales, d'identifier les impacts potentiels et de définir les mesures de prévention, d'atténuation, de compensation et de suivi appropriées. Ces études permettront également d'intégrer les principes de résilience climatique, de gestion durable des ressources naturelles et de participation communautaire dans la conception des solutions techniques.

La caractérisation environnementale de référence constitue ainsi un élément fondamental pour orienter les études de faisabilité, évaluer les risques environnementaux et sociaux associés aux investissements envisagés et garantir que les interventions du projet contribuent durablement à la protection des populations, des infrastructures et des écosystèmes urbains de Kananga.

Dans le cadre de la composante 2, le PURUK fournira la capacité, les outils et les ressources aux autorités locales, provinciales et aux communautés locales pour un développement urbain résilient qui s'attaque aux causes profondes de l'érosion et prévient durablement l'incidence de nouvelles têtes. Cette solution à moyen et long terme comprend l'élaboration de documents de planification urbaine notamment l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), les Plans Particuliers d'Aménagement (PPA) et le Schéma Directeur d'Assainissement et de Drainage (SDAD).

Concernant l'amélioration des conditions de vie urbaine et de la gestion durable des eaux pluviales et usées dans la ville de Kananga, l'UG PURUK envisage le recrutement d'un consultant (firme) chargé de réaliser l'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) du Schéma Directeur d'Assainissement et Drainage (SDAD) de la Ville de Kananga.

Conformément aux exigences nationales notamment la Loi no 11/009 du 09 juillet 2011 portant Principes Fondamentaux relatifs à la Protection de l'Environnement stipule en son article 14 ce qui suit : « *L'Etat, la province et l'entité territoriale décentralisée s'assurent que l'élaboration et la mise en œuvre des plans et programmes sectoriels Intègrent les normes en matière d'environnement et de développement durable* » et conformément au Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, il est requis de réaliser une Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) afin d'intégrer les enjeux environnementaux et sociaux dans la planification stratégique du SDAD dans l'optique de :

- Clarifier le lien entre le secteur d'aménagement urbain (Assainissement et Drainage), l'évaluation environnementale et le développement durable ;
- Favoriser le niveau d'engagement de l'État et du Gouvernement Congolais en matière d'inclusion des enjeux de l'assainissement et drainage en milieu urbain dans l'évaluation environnementale.

En ce qui concerne les Plan Local d'Urbanisation (PLU) et Plan Particulier d'Aménagement (PPA) de la Ville de Kananga, leur implémentation va générer divers impacts environnementaux et sociaux considérables et, qu'au regard des textes légaux et réglementaires en vigueur en RDC en matière de la protection de l'environnement, une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) assortie d'un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES), est requise de par l'UG PURUK. Il s'agit notamment de :

- La Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 à son article 53, reconnaît à toute personne le droit à un environnement sain et propice à son épanouissement intégral : Cette disposition impose également le devoir de défendre ce droit. Elle fait également obligatoire à l'Etat de veiller à la protection de l'environnement et à la santé des populations. Pour traduire cette volonté politique, la RDC a signé ou ratifié de nombreux accords multilatéraux sur l'environnement sur lesquels elle adopte actuellement sa législation nationale ;
- La loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement spécialement en ses articles 21, qui assujettissent à l'élaboration

d'une Etude d'Impact Environnemental et Social, tout projet de développement susceptible d'avoir un impact sur l'environnement ;

- La loi n° 14/003 du 11 février 2014 relative à la Conservation de la Nature dont plusieurs dispositions prescrivent la réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social, au cas précis ;
- Le décret n°14/019 du 02 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement, en son article 18, abonde dans le même sens que l'article 21 de la loi n°11/009 du 09 juillet 2011 sus-évoquée.
- Ordonnance-loi n° 23-007 du 03 mars 2023 modifiant et complétant la loi n° 11/009 du 9 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement ;
- Conventions, Protocoles, Traités et Normes pertinents au projet.

Eu égard à ce qui précède, l'UG PURUK se propose d'utiliser une partie de ses fonds pour le recrutement d'un Consultant Firme chargé de réaliser une Evaluation Environnementale et Sociale (EIES) du SDAD et une Etude d'Impact Environnemental et Social du PLU et PPA de la Ville de Kananga, dans la Province du Kasai-Central.

2. BREVE DESCRIPTION DU PURUK

Le projet PURUK est structuré autour des quatre (4) composantes ci-après :

- Composante 1 : Interventions d'urgence
- Composante 2 : Développement urbain intégré et résilient
- Composante 3 : Gestion du projet et soutien à la mise en œuvre
- Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence contingente (CERC).

Les bénéficiaires du projet sont constitués des populations de Kananga ainsi que de l'administration de la ville.

Le projet sera réalisé avec l'implication des parties prenantes ci-dessous :

- Le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics
- Le Ministère des Finances
- Le Ministère de l'Environnement et Développement durable
- Le Ministère des Affaires Foncières
- Le Ministère de l'Agriculture
- Le Ministère des Affaires Sociales
- Le Ministère de la Justice et Garde des Sceaux
- Le gouvernement provincial de Kasai-Central
- L'OVD
- Les organisations de la société civile actives dans la zone du projet

3. OBJECTIFS DE LA MISSION

3.1. Objectif de la mission

L'objectif principal de l'étude est d'intégrer les considérations environnementales et sociales dans les processus de planification stratégique et de prise de décision du Schéma Directeur

d'Assainissement et Drainage (SDAD) de la Ville de Kananga et d'identifier, d'analyser et d'évaluer les impacts potentiels positifs/négatifs, directs/indirects environnementaux et sociaux cumulatifs ou non de mise en œuvre de PLU et PPA sur l'environnement de la Ville de Kananga pour en proposer les mesures de bonification/d'atténuation ou de mitigation afin de garantir un développement durable.

3.2. Objectifs spécifiques de la mission

3.2.1. Objectifs de l'EESS du SDAD

Etant subdivisé en deux sous-parties, l'EESS a comme objectifs à l'élaboration d'

- Une **étude de cadrage** (*Scooping ou portée*) : décrit les principales questions à traiter dans l'étude, compte tenu du contexte spécifique dans lequel l'appui au secteur est élaboré et susceptible d'être mis en œuvre. Les activités détaillées et le calendrier de l'étude d'EESS seront déterminées sur la base des conclusions de l'étude de cadrage ;
- Une étude d'EESS **proprement dite** qui, quant à elle débouche sur les résultats suivants :
 - o Une évaluation environnementale et sociale prenant en considération les risques, les contraintes et l'opportunités liés au développement ou mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement et Drainage (SDAD) de la Ville de Kananga ;
 - o Des recommandations pour la formulation du/des projets d'appui et l'amélioration de la performance du SDAD en matière de gestion de risques et impacts environnementaux et sociaux y compris les VBG/EAS/HS y compris la vulnérabilité de la Ville de Kananga face aux effets du changement climatique et l'intégration des risques climatiques dans les instruments de planification urbaine, conformément à la NES n°1.

3.2.2. Objectifs de l'EIES du PLU et PPA

Les objectifs spécifiques de l'élaboration de l'EIES sont notamment de :

- Analyser l'état actuel de la zone de l'impact du PLU et PPA (étude de caractérisation environnementale et sociale de base) y compris son évolution probable en situation « sans projet », en intégrant notamment les aspects liés aux VBG, et EAS HS ;
- Définir de la zone d'impact directe et la zone d'impact indirecte de PLU et PPA ; et l'évaluation des impacts indirects et cumulatifs du projet
- Analyser le cadre politique, juridique et institutionnel du projet dans lequel s'inscrit l'évaluation environnementale et sociale, tenant compte des orientations de la Banque mondiale sur les aspects VBG et EAS HS, gestion de la main d'œuvre, mobilisation des parties prenantes, gestion de la sécurité, hygiène et sécurité des communautés, et de la nouvelle configuration du projet ;
- Comparer le cadre environnemental et social de la RDC avec les NES du Nouveau CES et faire ressortir les différences entre les deux ;
- Identifier, analyser et évaluer les risques et effets environnementaux et sociaux positifs et négatifs, à la lumière des huit NES pertinentes au projet ;

- Réaliser une analyse de la vulnérabilité de la Ville de Kananga face aux effets du changement climatique et l'intégration des risques climatiques dans les PLU et PPA ;
- Sur base des risques et impacts potentiels identifiés, proposer un plan de gestion environnementale comprenant de mesures d'évitement, d'atténuation, de compensation et substitution d'impacts potentiels ;
- Analyser le mécanisme de Gestion des plaintes (MGP) existant conformément à la NES n°10, y compris celui des plaintes liées aux incidents VBG/EAS/HS dans le respect du principe de confidentialité et proposer de mesures de renforcement. Ce MGP devra inclure les voies de signalement confidentielles et sécurisées spécifiques aux plaintes de nature EAS/HS conformément à la Note de bonnes pratiques pour lutter contre l'Exploitation et les Abus Sexuels ainsi que le Harcèlement Sexuel (EAS/HS) dans le cadre de projets de développement humain ;
- Proposer des clauses environnementales et sociales à insérer dans le DAO des travaux ; en tenant en compte entre autres les exigences de la NES 4 sur les conditions des travailleurs.

4. MANDAT DU CONSULTANT ASSISTANT TECHNIQUE OPERATIONNEL

Phase 1 : Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) du Schéma Directeur d'Assainissement et Drainage (SDAD) Ville de Kananga

Les questions à étudier par le Consultant sont articulées ci-après, sans nécessairement s'y limiter :

Etude de cadrage (Scoping) de l'EESS

- Recueil d'information et collecte de données ;
- Examen des consultations publiques antérieures (si pertinentes et accessibles) ;
- Identification de parties prenantes ;
- Implication de parties prenantes ;
- Analyse des incidences et de l'opportunité de la conduite de l'étude sur le SDAD ;
- Analyse et préparation de recommandations et du rapport de cadrage ;
- Atelier rassemblant les parties prenantes afin de valider les aspects clés.

Etude d'EESS proprement dite

- Recueillir les informations et collecter les données ;
- Effectuer les visites de terrain ;
- Analyser les options et alternatives de développement de système d'assainissement et drainage ;
- Réaliser une étude de la situation environnementale et sociale de référence et son évolution sans et avec les options envisagées ;
- Organiser et conduire des consultations publiques conformément aux exigences de la NES n°10, en veillant à la tenue d'au moins deux séances de consultation par site, à la participation effective des principales parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes, les personnes vulnérables et les groupes potentiellement affectés. Les consultations devront être menées dans les langues locales appropriées et s'appuyer sur des mécanismes inclusifs et accessibles de diffusion de l'information et de collecte des

avis. Ces consultations viseront à recueillir les préoccupations des parties prenantes, à favoriser leur participation au choix des options d'assainissement et de drainage et à renforcer l'appropriation des interventions proposées. Un Plan de Participation Communautaire (PPC) devra être élaboré et soumis en tant que livrable distinct ;

- Identifier les opportunités et contraintes environnementales, sociales, sanitaires et sécuritaires ;
- Identifier et évaluer les enjeux environnementaux, sociaux, sanitaires et sécuritaires liés au développement du SDAD ;
- Identifier les risques de catastrophes liés à la mise en œuvre du SDAD, des plans et programmes conséquents, en rapport avec le développement du SDAD ;
- Analyser les indicateurs socio-économiques, environnementaux et de performance devant traduire les préoccupations de toutes les parties prenantes ainsi que les indicateurs de vulnérabilité et de résilience des ouvrages d'assainissement et drainage ;
- Évaluer les capacités institutionnelles à traiter les enjeux environnementaux et sociaux, ainsi que des conclusions et recommandations ;
- Proposer des mesures de gestion des enjeux environnementaux et sociaux identifiés ;
- Analyser la portée et la nature des effets résiduels et/ou cumulatifs. L'analyse devra décrire, à l'aide de détails adéquats, les effets environnementaux et sociaux potentiels qui peuvent subsister après la prise en compte de mesures d'atténuation et d'amélioration ;
- Faire l'analyse des impacts cumulatifs sur l'environnement et les communautés locales ;
- Elaborer des directives et guides de prise en compte des diligences environnementales et sociales y compris les VBG/EAS/HS dans le SDA, des plans, programmes et projets consécutifs lors de la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le cadre du développement du SDAD.

Phase 2 : Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Plan Particulier d'Aménagement (PPA) de la Ville de Kananga

Dans ce contexte, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Plan Particulier d'Aménagement (PPA) vise à structurer le développement urbain.

Les activités de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Plan Particulier d'Aménagement (PPA) sont susceptibles de produire des impacts tant sur le milieu biophysiques, que sur le milieu humain (ouvriers, population riveraine). Ainsi, ces activités requièrent l'élaboration d'une EIES seulement. Eu égard aux résultats de l'évaluation environnementale et sociale menée durant la préparation du Projet, le niveau du risque du PURUK est jugé « Elevé » sur le plan social et « Substantiel » sur le plan environnemental et pour les VBG/EAS/HS. Huit des dix Normes environnementales et Sociales (NES) ont été jugées pertinentes pour ce projet. Il s'agit des NES 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 10.

L'EIES à élaborer appliquera le principe de la hiérarchie d'atténuation, qui consiste à :

- a) Anticiper et éviter les risques et les impacts ;
- b) Lorsqu'il n'est pas possible de les éviter, minimiser ou réduire les risques et les impacts à des niveaux acceptables ;

- c) Une fois que les risques et les impacts ont été minimisés ou réduits, les atténuer ;
- d) Lorsque les impacts résiduels sont importants, les compenser ou les neutraliser si cela est techniquement et financièrement possible.

Conformément au CES de la BM, l'étude devra permettre de :

- Réaliser une revue documentaire permettant de comprendre le contexte E&S du projet et ses conséquences sur l'environnement.
- Sur la base de la revue documentaire, confirmer dans un rapport de cadrage succinct et factuel que les données collectées sont suffisantes pour établir les conditions de base E&S. Le consultant devra dans ce même rapport de cadrage identifier les principaux impacts et décrire de quelle manière ces impacts seront évalués.
- Compléter l'identification et la caractérisation des risques et effets environnementaux et sociaux, y compris les risques de VBG/EAS/ HS susceptibles d'être générés ou induits par les activités découlant de la réalisation des travaux de par les travaux du PLU et du PPA de la ville de Kananga.
- Examiner la question de l'utilisation du personnel de sécurité sur le chantier et proposer des mesures d'atténuation à prendre en compte pendant la phase des travaux sur les chantiers ;
- Proposer des mesures réalistes pour éviter, minimiser ou compenser les risques et effets environnementaux et sociaux négatifs associés aux travaux et à l'exploitation des infrastructures et aménagements préconisés, mais également celles visant à bonifier les impacts positifs potentiels, et évaluer les coûts y afférents ; en se basant sur les exigences des NES pertinentes au projet ;
- Adapter le Plan d'action sur l'EAS/HS existant aux conditions des travaux du PLU et du PPA ;
- Proposer des mesures garantissant la jouissance équitable des infrastructures et aménagements à réaliser ;
- Proposer des mesures de protection contre les maladies, les risques professionnels, les pollutions, les émissions de gaz à effet de serre ;
- Proposer des mesures d'atténuation sur l'hygiène santé et sécurité conformément aux Lignes directrices de la Banque Mondiale en matière d'environnement, de santé et de sécurité¹
- Mettre en place les procédures en cas de découverte fortuite conformément aux procédures indiquées dans le CGES du PURUK ;
- Compléter le Plan de Gestion Environnementale et sociale (PGES) comportant les mécanismes de suivi et de surveillance du projet et de son environnement, les

¹ https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/policies-standards/ehs-guidelines

responsabilités institutionnelles, les besoins en renforcement des capacités, les mesures HSS, et la Gestion des plaintes en accord avec la NES n°1

- Analyser le mécanisme de Gestion des plaintes (MGP) en tenant compte de la NES n°10, y compris celui des plaintes liées aux incidents VBG/EAS/HS dans le respect du principe de confidentialité et proposer à ce qu'il soit orienté aux survivantes pour réduire et prévenir les risques de VBG/EAS/HS identifiés
- Proposer des clauses environnementales et sociales à insérer dans le DAO des travaux ; en tenant en compte entre autres les exigences de la NES 4 sur les conditions des travailleurs
- Prendre en compte les risques et effets environnementaux et sociaux, y compris les VBG, EAS HS d'autres activités de développement en cours et/ou prévues dans les mêmes zones d'intervention du projet dans le cadre de l'évaluation des impacts cumulatifs tels que prévus par la NES n°1 du CES de la BM ;
- Indiquer les critères de sélection à utiliser pour identifier les composantes environnementales importantes et d'analyser les risques, effets et les impacts significatifs à considérer ;
- Comparer systématiquement les solutions alternatives acceptables par rapport à l'emplacement, la technologie, la conception et l'exploitation du projet (en se basant sur les résultats de l'étude technique) y compris l'option « l'absence de projet » — sur la base de leurs effets environnementaux et sociaux potentiels ; Évaluer la capacité des alternatives à atténuer les impacts environnementaux et sociaux du projet ; les coûts d'investissement et les charges récurrentes correspondant aux mesures d'atténuation et la pertinence de ces mesures par rapport aux conditions locales ; ainsi que les besoins en termes d'institutions, de formation et de suivi pour leur mise en œuvre ; quantifier les impacts environnementaux et sociaux pour chacune des alternatives , autant que faire se peut, et leur attribuer une valeur économique lorsque cela est possible ;
- Faire la distinction en matière d'impacts possible et des mesures de mitigation entre les différentes phases du projet : la préparation, la construction, l'exploitation et la fermeture ;
- Conduire les consultations du public afin d'inclure les commentaires et les recommandations dans la version finale de l'EIES ;
- En plus des exigences de la CES de la BM et les mesures pour combler les vides le cas échéant, l'étude devra être réalisée en conformité avec la législation environnementale en vigueur en RDC ;
- Répondre à toutes les observations formulées par les parties prenantes jusqu'à l'obtention de l'autorisation de publication du rapport par la Banque ;
- Proposer des mesures complémentaires réalistes et appropriées, permettant soit d'éviter, d'atténuer, de minimiser ou de compenser les risques et effets négatifs, de prévenir et

gérer leurs impacts, soit d'optimiser des impacts positifs et d'en évaluer les coûts y afférents ; ceci a la lumière des exigences des NES pertinentes au projet ;

- Proposer un plan de santé, sécurité au travail en tenant compte du guide environnemental, santé et sécurité du groupe de la Banque Mondiale et les bonnes pratiques internationales ;
- Proposer des mesures adéquates et réaliste de gestion de la sécurité en conformité avec les exigences de la NES 4 (sécurité du matériel de l'entreprise, des travailleurs...)
- Analyser au besoin le mécanisme de surveillance et de suivi socio-environnemental et d'en évaluer les coûts y afférents ;
- Identifier et évaluer les risques de sécurité routière et proposer des mesures permettant de minimiser les accidents de la circulation pendant la phase des travaux (prévoir un plan de gestion de la circulation au niveau du chantier ainsi que sur les travaux du PLU et du PPA de la ville de Kananga ;
- Elaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour le rendre conforme aux prescrits de la NES n°1 du CES de la Banque Mondiale, qui comprendra les mesures d'atténuation et de suivi (incluant les mesures d'hygiène, santé et sécurité et de prévention et traitement des risques liés à l'EAS/HS) ainsi que de dispositions institutionnelles à prendre pendant d'exécution et d'exploitation des sites érosifs pour éliminer les risques et effets environnementaux et sociaux négatifs, les compenser ou les ramener à des niveaux acceptables, les besoins en renforcement de capacités et formation, le calendrier d'exécution et estimation des coûts de mise en œuvre du PGES.
- Identifier et évaluer les risques de sécurité associés aux travaux du PLU et du PPA de la ville de Kananga conformément à la NES 4.

5. MÉTHODOLOGIE DE L'EESS ET DE L'EIES

A chaque phase, la démarche méthodologique à suivre se présente comme suit :

- **Réunion de cadrage avec les équipes de l'UG PURUK** : Briefing et orientations sur le projet en général ;
- **Recherche et analyse documentaire** : Collecte des informations disponibles au niveau de la documentation et portant sur la description du projet, la description des cadres physique et socio-économique de la zone d'étude, le cadre juridique et institutionnel relatif à l'évaluation environnementale et sociale en République Démocratique du Congo (RDC) et les Normes Environnementales et Sociales de standards internationales ainsi que d'autres documents utiles à la réalisation de l'étude. Les textes de lois de la RDC ainsi que les conventions internationales que le pays a ratifiées ;
- **Collecte approfondie de données de terrain** : apprécier l'état du site potentiel sur les plans biophysique et humain, et les possibles risques et impacts négatifs que les travaux pourraient avoir sur les matrices de l'environnement et les communautés riveraines. Et caractériser la zone d'étude, identifier et apprécier les risques et les impacts environnementaux et sociaux. Produire une check-list des espèces de flore et faune qui

sera rencontré dans toute la zone d'étude. Procéder à des évaluations des risques EAS/HS qui va consister :

- des réunions avec les parties prenantes dans le quartier ;
 - des entretiens individuels et de groupes dans les milieux choisis de manière aléatoire ;
 - des interviews (enquêtes quantitatives) auprès des chefs de ménages ou leurs conjoints ;
 - des entretiens avec les responsables politico-administratifs, religieux et coutumiers ;
 - des entretiens avec les responsables des structures non étatiques intervenant dans la prévention et/ou la réponse des VBG.
- **Analyse des impacts environnementaux et sociaux, y compris les impacts cumulatifs** : identification, évaluation et hiérarchisation des impacts directs, indirects et cumulatifs liés aux activités du projet, en tenant compte des interactions avec les autres projets et pressions existantes dans la zone d'intervention ;
 - **Évaluation des risques climatiques** : analyse des aléas climatiques pertinents (inondations, érosion, variabilité des précipitations, etc.), de la vulnérabilité des sites et des populations, ainsi que des effets potentiels du changement climatique sur la durabilité des ouvrages et des mesures d'atténuation proposées ;
 - **Consultations publiques** : rencontres avec des parties prenantes pour intégrer à la prise de décision les préoccupations (risques et impacts potentiels), les avis et les recommandations de ces différents acteurs en vue d'aligner le projet sur les attentes des bénéficiaires ;
 - **Rédaction de rapport** : l'analyse des données collectées et produire un rapport conformément aux Termes de références (TdR).

5. LIVRABLES ATTENDUS

5.1. Livrables en phase de l'EESS

1. Le rapport de cadrage (Scoping) de l'EESS de SDAD validé par l'UG PURUK
2. Le Rapport Provisoire de l'EESS de SDAD validé par l'UG PURUK
3. Le Rapport Final de l'EES de SDAD intégrant les commentaires de la Banque mondiale

Le rapport de cadrage doit être soumis à l'UG PURUK pour revue les 10 jours suivant la signature du Contrat. Le Consultant prendra en compte les commentaires de l'UG PURUK dans la préparation du Rapport final de cadrage (maximum 40 pages hormis les annexes). La version physique et électronique en format Word sur flash disk devront être déposés à l'UG PURUK dans les 5 jours après la réception de commentaires de l'UG PURUK.

a) Rapport de cadrage ou scoping de l'EES du SDAD

Le format du **rapport de cadrage ou scoping de l'EES du SDAD** se présente comme suit :

0. Résumé exécutif (en français, anglais et tshiluba)
1. Introduction générale
2. Description du document de la stratégie sectorielle faisant l'objet de l'évaluation
3. Aperçu du cadre politique institutionnel et juridique
4. Aperçu des principales parties prenantes, de leurs intérêts et préoccupations
5. Description des principaux aspects de l'environnement (enjeux, contraintes, préconditions, hypothèses) à prendre en compte dans l'EESS
6. Portée de l'étude de la situation environnementale de référence à préparer dans l'EESS
7. Recommandations sur les méthodes spécifiques d'identification et d'évaluation des indicateurs à mettre en œuvre dans l'EESS
8. Indication des délais et moyens nécessaires à la réalisation de l'EESS
9. Annexes :
 - Méthodologie d'implication des parties prenantes
 - Liste des parties prenantes impliquées ou consultées
 - Liste des documents consultés

b) Rapport Proprement dit de l'EESS

Le format du Rapport de l'EESS du SDAD se présente comme suit :

- Table de matières
 - Sigles et Abréviation
 - Listes de tableaux
 - Liste de cartes
 - Liste de figures
 - Résumé exécutif (en français, anglais et tshiluba) : 5 pages maximum
1. Introduction (générale)
 2. Portée et objectifs
 3. Contexte
 - Description du document de la stratégie sectorielle
 - Analyse des options et alternatives du développement du SDAD
 - Cadre politique, institutionnel et juridique
 - Principaux enjeux identifiés
 4. Approches et méthodologies
 - Approche générale
 - Unités géographiques, environnementales ou cartographiques
 - Hypothèses, incertitudes et risques
 5. Objectifs et indicateurs relatifs à l'environnement et au changement climatique pertinentes pour le secteur
 6. Situation environnementale et sociale de référence
 7. Analyse des principaux enjeux :
 - Justification de la sélection de l'enjeu clé (synthèse)
 - Situation de référence y compris le cadre institutionnel, politique et juridique spécifique à l'enjeu
 - Analyse y compris, selon le cas, une discussion de la façon dont l'état de l'environnement et/ou le changement climatique influence la performance du

secteur : des incidences notables sur l'environnement potentiellement associées à la mise en œuvre du SDAD. L'analyse devant tenir compte d'aspects telq que la pertinence du cadre institutionnel et réglementaire, les capacités institutionnelles, etc.

- Analyse des alternatives / scénarios, modélisation adaptée
 - Recommandations
8. Directives et guides de prise en compte des diligences environnementales et sociales
L'élaboration de l'EESS lors de la mise en œuvre du SDAD devra identifier dans les différents axes d'interventions à refléter à travers les plans, programmes et projets consécutifs, dans le cadre du développement potentiel du SDAD, les différents diligences environnementales et sociales compatibles avec la réglementation nationale en vigueur en la matière, les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale applicable quant à ce.
9. Conclusions et recommandations
- Conclusions générales tirées de l'étude menée
 - Recommandations pour la formulation à la mise en œuvre du SDAD au Gouvernement de la RDC
10. Références bibliographiques
11. Annexes techniques
- Cartes et autres illustrations non incluses dans le rapport principal
 - Autres informations techniques, données et résultats analytiques, selon les besoins (par ex. schémas, matrices)
 - Méthodologie et plan de travail de l'étude
 - Résumé de consultations publiques
 - Listes de parties prenantes rencontrées ou consultées avec leurs affiliations et leurs coordonnées
 - Liste de documents consultés
 - Termes de références

5.2. Livrables en phase d'EIES

Les principaux livrables en phase d'EIES sont :

1. Le rapport de cadrage de l'EIES validé par l'UG PURUK
2. Le Rapport Provisoire de l'EIES validé par l'UG PURUK
3. Le Rapport Final intégrant les commentaires de la Banque mondiale

Le rapport d'EIES suivra la structure et traitera le contenu détaillé ci-dessous :

Table des matières

La Table des matières détaillera au moins les trois premiers niveaux d'organisation du document (Chapitre, Section et Sous-section). Elle sera générée automatiquement sous Word, ce qui demande l'utilisation systématique d'une hiérarchie de titres dans le document.

Sigles et acronymes

Cette section inclura tous les sigles et acronymes mentionnés dans l'EIES

Résumé non-technique

Le résumé non-technique décrit avec concision les principales conclusions et les actions recommandées. Il est préparé en français, en anglais et en lingala.

NOTE : Le consultant redémarrera la numérotation des pages à partir du Chapitre 1.

Introduction et Contexte

- Explique la raison d'être du document et identifie l'entité pour laquelle il a été préparé.
- Explique les objectifs du *Projet*
- Fournit le contexte et l'historique des activités concernées par l'EIES
- Présente la méthodologie de l'EIES incluant l'approche de définition de la zone d'influence, les méthodes d'échantillonnage et de collecte des données.

Description des activités concernées par l'EIES

- Précise l'entité de mise en œuvre des activités concernées et l'administration de tutelle
- Résume les études techniques. En particulier il décrit, localise et délimite les activités concernées et toute installation associée², en indiquant la nature et la taille potentielle des travaux de construction et des investissements physiques, y compris les investissements hors du site principal qui seront nécessaires (par exemple des voies d'accès, des réseaux électriques, des adductions d'eau, des logements, des installations de stockage de matières premières et d'autres produits, des carrières ou zones d'emprunts, ou des sites d'élimination des déchets), ainsi que les fournisseurs principaux du projet

Ce résumé devra présenter brièvement les éléments qui déterminent le choix des caractéristiques techniques particulières proposées pour le projet, précise et justifie le type, quantité et technologie/méthodes/emplacement choisi pour une meilleure maîtrise des risques et impacts du projet. De plus, il devra Inclure également un résumé des intrants, procédés et produits pour toutes les phases du projet. Emplois (type/quantité) à créer et services de main-d'œuvre connexes : assurer la cohérence avec les Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre si applicables

- Comprend un calendrier estimatif des travaux
- Comprend des cartes suffisamment détaillées et à des échelles appropriées, localisant les activités concernées, et illustrant la disposition des aménagements proposés (il est approprié d'utiliser des figures provenant des documents techniques si elles sont adéquates)

Cadre juridique et institutionnel

Ce chapitre se concentre uniquement sur les dispositions pertinentes aux activités du Projet :

- Décrit et analyse :

² Les installations associées sont des installations ou des activités qui ne sont pas financées dans le cadre du projet, mais qui sont : a) associées directement et étroitement au projet ; b) réalisées ou censées l'être en même temps que le projet ; et c) nécessaires pour la viabilité du projet et n'auraient pas été construites, agrandies ou réalisées si le projet n'avait pas existé.

- Les dispositions politiques, juridiques et réglementaires nationales relatives aux questions environnementales et sociales, qui sont directement pertinentes pour les activités proposées dans le cadre du Projet, y compris les dispositions relatives à l'égalité de genre et la protection des droits de la femme et de l'enfant, les exigences et procédures nationales en matière d'évaluation environnementale, de gestion de la main d'œuvre, de protection sociale, de gestion foncière, et de protection de la biodiversité
- Les conventions internationales et régionales directement pertinentes pour le Projet qui ont été adoptées par le pays,

Données de base

- Présente uniquement et de manière succincte les informations requises pour comprendre les enjeux environnementaux et sociaux du Projet, notamment ce qui pourrait être affecté par le Projet ou ce qui pourrait affecter le Projet, y compris les informations pertinentes sur la zone d'accueil des activités concernées et les installations associées (localités, populations, économie locale, pauvreté, conflit, sécurité, géographie, secteurs ciblés, hydrologie, climat, biodiversité, aires protégées). Le niveau de détail des informations présentées doit être suffisant et approprié pour renseigner sur la nature et les caractéristiques des risques et des impacts ainsi que sur les mesures d'atténuation du projet. Tout détail monographique doit être en Annexe, afin de ne pas alourdir le texte et faciliter sa lecture.
- Accompagne le texte avec des cartes qui localisent tous les toponymes mentionnés dans l'EIES.
- Identifie et documente les groupes défavorisés ou vulnérables, y compris les personnes déplacées par des conflits, qui peuvent être affectés par les activités concernées, soit parce qu'ils sont touchés de manière disproportionnée, soit parce qu'ils pourraient être limités dans l'accès aux bénéfices découlant de ces activités.
- Décrire les normes et pratiques culturelles, sociales et relatives au genre, notamment celles qui sont nuisibles aux femmes et aux filles, et qui seraient exacerbées en raison de la mise en œuvre du projet, incluant la dynamique de pouvoir, la répartition du travail et la participation aux processus de prise de décision, à la fois dans les sphères professionnelles et privées.
- Analyse les données existantes sur la VBG, y compris les données sur la violence sexuelle et physique par les partenaires/non-partenaires, l'exploitation et l'abus sexuels, le harcèlement sexuel, les violences entre partenaires intimes, la violence familiale, les mariages précoces et les pratiques traditionnelles nuisibles, notamment celles qui risquent d'être exacerbées par la mise en œuvre du projet.
- Analyse la disponibilité et l'accessibilité de services de réponse à la VBG sûrs et éthiques, notamment les soins médicaux, les services psychologiques, l'aide juridique, les services de protection et les opportunités de subsistance.

- Faire une analyse des données concernant l'accès à l'emploi, les opportunités éducatives et économiques pour les populations traditionnellement marginalisées, notamment les femmes et les filles.
- Décrire les conditions de la main-d'œuvre et du travail, notamment le risque d'EAS/HS et d'autres formes d'abus.
- Évalue la qualité, le degré de précision et la fiabilité des données disponibles, indique les sources de ces données et l'année de leur collecte, et identifie les lacunes essentielles.
- Prend en compte les autres activités de développement passées, en cours ou envisagées dans la zone concernée, ainsi que tout changement escompté avant le démarrage des activités.

Analyse des variantes

- Compare systématiquement les variantes acceptables par rapport à l'emplacement, la conception, la dimension, les technologies, et l'exploitation des activités concernées, y compris l'absence d'activités, sur la base de leurs effets environnementaux et sociaux potentiels.
- Quantifie les impacts environnementaux et sociaux, y compris ceux liés à l'EAS/HS, pour chaque variante, autant que faire se peut, et leur attribue une valeur économique lorsque cela est possible.
- Évalue les coûts d'investissement et les charges récurrentes correspondant aux mesures d'atténuation de chaque variante, ainsi que la faisabilité des mesures proposées par rapport aux conditions locales et les capacités institutionnelles en place ou à mettre en place.

Risques et impacts environnementaux et sociaux

- Identifie, établit une typologie, décrit, analyse et évalue l'importance des risques et impacts environnementaux et sociaux directs, indirects, ou cumulatifs, y compris ceux liés à l'EAS/HS pouvant découler des activités concernées ou des installations associées pendant leur durée de vie.
- À cet effet le Chapitre doit, entre autres, porter une attention particulière aux risques et impacts associés : Aux personnes ou groupes potentiellement défavorisés ou vulnérables du fait de leur situation particulière,
 - Aux conditions de travail et d'emploi, à la discrimination, et à la santé et la sécurité au travail, tels qu'indiqués dans le code du travail
 - Aux fournisseurs principaux. Ces risques seront traités de manière proportionnée au contrôle ou à l'influence exercés sur ces fournisseurs principaux.
 - A la pollution, l'utilisation de produits chimiques et des substances dangereuses. À la santé publique, notamment la transmission et la propagation de maladies infectieuses (i.e., le paludisme) et contagieuses (e.g., le Mpox, VIH/SIDA, et

Ébola), aux VBG, y compris l'EAS/HS, à la recrudescence des conflits interpersonnels, communautaires et interétatiques, de la criminalité, le banditisme ou de la violence

- À l'adaptation et la résilience au changement climatique, notamment l'augmentation des périodes de sécheresse, les inondations, ou les tempêtes,
- A la réquisition forcée ou involontaire de terres ou aux restrictions à l'utilisation des terres,
- À la propriété et l'accès aux terres et aux ressources naturelles, notamment les régimes fonciers applicables, l'accessibilité et la disponibilité des terres, la sécurité alimentaire et la valeur foncière. À l'accès à la terre et aux ressources naturelles,
- A la protection, la préservation, le maintien et la régénération des habitats naturels et de la biodiversité, notamment les habitats de reproduction pour les poissons et les habitats d'accueil pour les oiseaux résidents ou migrateurs. Aux services écosystémiques du milieu
- À l'exploitation des ressources naturelles biologiques et du patrimoine culturel.

Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)

Ce Chapitre présente le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour les activités concernées. Le plan comprend 5 sections :

- Atténuation
- Suivi
- Engagement des parties prenantes
- Cadre institutionnel pour la mise en œuvre du PGES
- Budget

Atténuation

Cette section :

- Définit les mesures et actions, suivant le principe de la hiérarchie d'atténuation, requises pour atténuer à un niveau acceptable chacun des impacts environnementaux et sociaux négatifs évalués dans le chapitre précédent, y compris ceux liés à l'EAS/HS, d'une manière qui satisfait les exigences internationales ainsi que les réglementations nationales.
- Décrit chacune des mesures d'atténuation avec un niveau de détail technique suffisant pour comprendre les enjeux de sa mise en œuvre.
- Applique le principe de la hiérarchie d'atténuation, lors de la définition des mesures d'atténuation appropriées des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités concernées.

- Identifie les impacts résiduels négatifs importants qui ne peuvent pas être atténués à des niveaux acceptables, et évalue l'acceptabilité de ces impacts résiduels et explique les motifs de telles décisions.
- Évalue les risques et impacts environnementaux et sociaux que la mise en œuvre des mesures d'atténuation pourrait causer.
- Traite les risques et impacts des installations associées d'une manière proportionnée au contrôle ou à l'influence que l'entité responsable exerce sur celles-ci. Recense les risques et impacts que ces installations pourraient engendrer pour les activités concernées, si un contrôle ou une influence ne peuvent pas être exercés sur les installations associées permettant de satisfaire les exigences Normes Environnementales et Sociales,
- Propose des mesures d'atténuation différenciées afin que les impacts négatifs des activités proposées n'affectent pas les personnes ou les groupes défavorisés ou vulnérables (notamment les femmes, les groupes ethniques dont les communautés autochtones, les personnes handicapées, les jeunes, les personnes analphabètes, et les personnes déplacées) de manière disproportionnée, et pour qu'elles ne soient pas lésées dans le partage des avantages et opportunités de développement résultant des activités concernées.
- Tient compte des répercussions potentielles sur les cultures, les coutumes, et les économies locales, en particulier les impacts potentiels sur les moyens de subsistance, la pauvreté, et les dynamiques intercommunautaires au cœur des inégalités d'accès aux services (notamment à l'eau, à la nourriture et à la terre) y compris l'inégalité liée au genre.
- Distingue les risques et impacts qui seront directement gérés par les services publics, de ceux dont l'atténuation sera assumée par les entreprises dans le cadre de leurs contrats respectifs.
- Regroupe toutes les mesures d'atténuation assumées par les entreprises en un jeu d'exigences Environnementales, Sociales, Sanitaires, et Sécuritaires qui seront annexées à l'EIES, y compris un code de conduite et une description du processus de préparation des PGES Entreprise qui détaillent comment les exigences seront opérationnalisées. Il sied de noter que l'entreprise devrait aussi préparer un Plan d'action de prévention et réponse à l'EAS/HS. Ce jeu d'exigences sera organisé en sections, et doit au minimum couvrir les thèmes suivants :
 - Formation E3S
 - Gestion des installations et chantiers
 - Gestion de la sécurité au travail
 - Gestion de la santé au travail
 - Gestion de la main-d'œuvre, y compris un Code de Conduite interdisant les actes d'EAS/HS et élaborant les sanctions applicables
 - Préparation et réponse aux urgences
 - Sécurité extérieure des chantiers, installations, et des personnes

- Gestion du trafic et sécurité routière
- Engagement des parties prenantes par les entreprises
- Suivi et rapportage environnemental et social par les entreprises
- Décrit comment ces exigences seront prises en considération lors du processus de DAO et lors de l'octroi des contrats.

Suivi

- Présente un mécanisme de suivi et d'évaluation systématique de la mise en œuvre des mesures d'atténuation, ainsi que de l'impact des activités concernées sur l'environnement physique et social.
- Définit la nature et les paramètres du suivi de l'impact des activités concernées, y compris les paramètres à mesurer, les méthodes à utiliser, les lieux d'échantillonnage, la fréquence des mesures, les limites de détection (s'il y a lieu), et une définition des seuils qui indiqueront la nécessité d'appliquer des mesures correctives.
- Détaille le processus de rapportage de la performance des entreprises dans la mise en œuvre des exigences environnementales et sociales qu'elles doivent assumer dans le cadre de leurs contrats.
- Définit les rapports de suivi qui doivent être préparés, qui doit les préparer, qui sont les destinataires, leur fréquence, et leur contenu.

Consultations publiques

- Fait référence au Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du *Projet*, et en résumer les portions pertinentes aux activités concernées, notamment le mécanisme de gestion des plaintes.
- Incorpore, le cas échéant, des méthodes traditionnelles de gestion des plaintes tout en veillant à assurer l'accès ou la prise en compte des individus et groupes défavorisés et marginalisés conformément au PMPP et en assurant la mise en place des procédures spécifiques à la gestion éthique et confidentielle des plaintes d'EAS/HS.

Cadre institutionnel pour la mise en œuvre du PGES

- Décrit les rôles et les responsabilités des différents acteurs (qui fera quoi, par poste) impliqués dans la préparation et l'approbation de l'EIES, les entités chargées de l'exécution des mesures d'atténuation et de suivi (notamment concernant l'exploitation, la supervision, la mise en œuvre, le suivi, les mesures correctives, le financement, l'établissement des rapports et la formation du personnel), la contractualisation des exigences Environnementales, Sociales, Sanitaires, et Sécuritaires (ESSS), ainsi que dans la mise en œuvre et le suivi de la mise en œuvre du PGES et des entreprises pour les activités concernées.
- Évalue les capacités techniques et organisationnelles existantes de tous les acteurs ci-dessus, en termes de personnel qualifié, de procédures, et de performance dans le passé.

- Recommande les mesures de renforcement des capacités des acteurs afin qu'ils puissent jouer le rôle et assumer les responsabilités décrites ci-dessus.
- Prévoit le renforcement des capacités des entreprises et des agents exécutants les activités du Projet
- Évalue la faisabilité technique, institutionnelle, et financière de la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées.

Budget

- Inclut un budget pour la mise en œuvre et le suivi de la mise en œuvre du PGES, sachant que le coût des mesures d'atténuation à la charge des entreprises sera intégré dans leurs contrats respectifs.
- Évalue les coûts d'investissement et les charges récurrentes correspondant aux mesures d'atténuation proposées

Consultation des parties prenantes

Ce Chapitre résume toutes les consultations avec les parties prenantes concernées sur les impacts et risques potentiels des activités concernées, y compris les principaux bénéficiaires et les populations directement touchées par le sous-projet, notamment les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables. Le résumé doit indiquer les attentes et les préoccupations exprimées par les parties prenantes, ainsi que les dates et les lieux des consultations, et inclure une liste des participants, et indiquer comment les avis des parties prenantes ont été pris en compte dans l'EIES. Il sied de noter que toute consultation avec les femmes doit être tenue dans des groupes de sexe séparé, dans des conditions sûres et confidentielles, et avec des femmes facilitatrices.

Bibliographie

La bibliographie indique toutes les sources écrites, publiées ou non, qui ont été exploitées ou mentionnées dans l'EIES.

Annexes

- Liste des personnes qui ont préparé l'étude d'impact environnemental et social ou qui y ont contribué.
- Comptes rendus des réunions, des consultations et des enquêtes associant les parties prenantes, y compris les personnes touchées et les autres parties concernées. Ces comptes rendus décrivent les moyens utilisés auxdites occasions pour obtenir les points de vue des populations touchées et des autres parties concernées.
- Exigences environnementales, sociales, sanitaires et sécuritaires (ESSS) pour les entreprises, y compris celles liées à la gestion des risques d'EAS/HS.
- Modèle de rapports périodiques d'avancement incluant les aspects relatifs à la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- Termes de référence de la mission.

6. DUREE DE LA MISSION ET LIVRABLES

6.1. Durée de la mission

La durée totale de l'étude est de 100 jours pour la réalisation des missions de terrain et la rédaction de rapports de cadrage et rapports finaux de l'EESS du SDAD et de l'EIES de PLU et PPA y compris les ateliers de validation. Le consultant proposera, en tenant compte des aspects liés aux périodes de consultation des autorités administratives locales, des autres parties intéressées (communautés bénéficiaires, personnes affectées) et des enquêtes socio-économiques, etc., un planning d'exécution de l'étude comportant les éléments ci-dessous :

6.2. Livrables attendus

Livrables	Durée (jours)	Calendrier
Signature du contrat		T0
Réunion de démarrage / cadrage de la mission	1 jr	T0+1
Phase 1 : EESS du SDAD		
Etude de cadrage de l'EESS du SDAD		
Collecte de données	7 jrs	T0+8
Revue rapport de cadrage de l'EESS du SDAD et commentaires de l'UG PURUK	2 jrs	T0+10
Rapport final de cadrage de l'EESS du SDAD	2 jrs	T0+12
EESS proprement dite du SDAD		
Collecte de données	20 jrs	T0+32
Rapport Provisoire de l'EESS du SDAD	3 jrs	T0+35
Revue rapport Provisoire de l'EESS du SDAD et commentaires de l'UG PURUK	2 jrs	T0+37
Atelier de la présentation de la version provisoire de l'EESS du SDAD	1 jr	T0+38
Prise en compte de commentaires de parties prenantes	2 jrs	T0+40
Rapport final provisoire de l'EESS du SDAD	1 jr	T0+41
Commentaires de la Banque mondiale sur l'EESS du SDAD	2 jrs	T0+43
Rapport final définitif de l'EESS intégrant les commentaires de la Banque mondiale	2 jrs	T0+45
Phase 2 : EIES du PLU et PPA		
Rapport de cadrage de l'EIES	3 jrs	T0+48
Commentaires du rapport de cadrage de l'EIES	2 jrs	T0+50
Rapport de cadrage de l'EIES de PLU et PPA	1 jr	T0+51
Collecte de données	25 jrs	T0+76
Production du Rapport Provisoire de l'EIES de PLU et PPA	5 jrs	T0+81
Revue du Rapport provisoire par l'UG PURUK	5 jrs	T0+86
Atelier de la présentation de la version provisoire de l'EIES	1 jr	T0+87
Version provisoire révisée des rapports de l'EIES intégrant les commentaires de l'UG PURUK et des parties prenantes émis lors de l'atelier de restitution de la version provisoire	3 jrs	T0+90
Rapport Final Provisoire de l'EIES	5 jrs	T0+95
Commentaires de la Banque mondiale	3 jrs	T0+93

Rapport final de l'EIES intégrant les commentaires de la Banque mondiale	2 jrs	T0+100
--------------------------------------------------------------------------	-------	--------

NB : T0 (temps 0) = la date de démarrage de la mission.

7. PROFIL DU CONSULTANT

7.1. Profil du Consultant

Le Consultant sera un Bureau (Firme) d'études spécialisé dans les évaluations environnementales et sociales répondant au profil ci-dessous :

- Être un Bureau d'Etude Congolais ou étrangère, fournir une copie de l'extrait du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)
- Avoir un agrément de l'Agence Congolaise de l'Environnement en cours de validité
- Avoir une expérience d'au moins dix (10) ans dans la réalisation des études environnementales en général et environnementale et sociale stratégique de politiques sectorielles en particulier. Joindre les attestations de bonne exécution des projets listés
- Avoir réalisé au minimum deux (2) EESS de programmes ou stratégies de développement urbain durant les sept (7) dernières années
- Avoir réalisé au minimum trois (3) EIES de projets d'infrastructures urbaines ou routières durant les sept (7) dernières années
- Avoir une équipe avec des compétences pluridisciplinaires : environnement,
- Sociologie, hydrologie, génie civil...)
- Avoir du matériel de mesure adéquat (sonomètres, GPS, logiciel SIG ...)
- Capacités à animer des consultations publiques
- Justifier d'une expérience en matière de concertation / consultation publique en milieu urbain

7.2. Profil des Experts du Consultant

Le personnel requis pour les études et exigé du Consultant est le suivant :

Un (01) Expert Senior en Évaluation Environnementale et Sociale : Chef de mission /

- Être détenteur d'un diplôme de niveau universitaire **Bac+5 minimum** (Master ou équivalent) dans l'un des domaines suivants :
 - Sciences de l'environnement
 - Ingénierie environnementale
 - Gestion des ressources naturelles
 - Sciences sociales ou développement
 - Aménagement du territoire ou urbanisme

- Avoir au moins douze (12) années d'expérience globale dont dix (10) dans le domaine des évaluations environnementales et sociales (CGES, EIES, AES, PAR, EESS, PGES, PGS, etc) ;
- Avoir participé à au moins deux (2) Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) des politiques et stratégies de développement urbain, dont au moins une (1) en tant que Chef de mission durant les cinq (5) dernières années ;
- Avoir participé à au moins cinq (5) études d'impact environnemental et social (EIES) de projets en tant que Chef de mission pendant les cinq (5) dernières années, dont au moins deux (2) pour des projets des infrastructures ou d'aménagement des sites dégradés et des inondations ;
- Avoir réalisé ou participé à au moins cinq (5) mission dans le domaine des évaluations environnementales et sociales de projets en Afrique Centrale pendant les cinq (5) dernières années ;
- Avoir une expérience sur les aspects EHS/OHS serait hautement apprécié ;
- Avoir une connaissance du Cadre environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, ainsi qu'une bonne connaissance des lois et règlements de la RDC en la matière ;
- Avoir une bonne maîtrise du français parlé et écrit. La connaissance de Tshiluba serait un atout ;

Un (01) Expert en Écologie/Biodiversité

- Diplôme universitaire de niveau minimum Bac +5 (Master ou équivalent) en écologie, biologie, sciences environnementales, gestion des ressources naturelles ou domaine connexe.
- Minimum de 5 à 7 ans d'expérience professionnelle dans les études environnementales et sociales, notamment les études d'impact environnemental et social (EIES), CGES ou évaluations environnementales stratégiques ;
- Expérience avérée dans l'analyse des écosystèmes terrestres et aquatiques, incluant les zones humides, les cours d'eau, les zones riveraines et la végétation urbaine ;
- Participation à au moins 3 missions d'évaluation environnementale intégrant explicitement les enjeux de biodiversité ;
- Expérience dans des projets financés par des bailleurs internationaux (Banque mondiale, BAD, etc.) constitue un atout.
- Capacité à évaluer les impacts sur les zones humides, cours d'eau, berges et végétation urbaine ;
- Maîtrise des méthodes d'inventaire écologique et de caractérisation des habitats ;
- Participer à la rédaction des sections environnementales du rapport d'évaluation.
- Excellente maîtrise du français (écrit et oral) ;

- Capacité de travail en équipe pluridisciplinaire et en milieu de terrain.

Un (01) Expert Urbaniste ou Spécialiste en Aménagement du Territoire

- Être détenteur d'un diplôme de niveau universitaire **Bac+5 minimum** (Master ou équivalent) dans une discipline pertinente par exemple Urbanisme, Aménagement du Territoire ou Génie Civil avec spécialisation urbaine
- Expérience professionnelle avérée minimum dix (10) ans d'expérience dans la planification résiliente
- Expérience Spécifique :
 - o Avoir dirigé ou supervisé au moins trois (3) missions de planification urbaine (PLU/PPA/SDAD) de grande envergure risques (joindre le contrat ou attestation de fin de service en annexe).
 - o Expérience confirmée dans l'élaboration ou l'analyse de (schémas directeurs urbains ; plans d'urbanisme et des plans d'aménagement ou de développement territorial.
 - o Pratique avérée des procédures des bailleurs de fonds internationaux (Banque mondiale, BAD).
- Avoir participé au moins 2 missions d'EESS, EIES ou CGES dans des projets financés par la Banque mondiale ou autres bailleurs internationaux ;
- Compétences Techniques : Maîtrise des SIG (Système d'Information Géographique) et excellente capacité rédactionnelle.

Expert Socio-Économiste

- Être détenteur d'un diplôme de niveau universitaire en sociologie ou anthropologie, en sciences sociales et toute autre discipline apparentée (Bac+5 ou équivalent) ;
- Avoir au moins dix (10) années d'expérience globale, dont sept (7) dans le domaine des évaluations environnementales et sociales ;
- Avoir réalisé ou participé à au moins trois (03) missions d'EIES ou EESS de projets d'infrastructures en Afrique Centrale, dont deux (02) en RDC, pendant les cinq (5) dernières années ;
- Avoir une bonne connaissance du Cadre environnementale et sociale de la Banque mondiale, ainsi que des lois et règlements de la RDC en matière d'environnement ;
- Avoir une bonne maîtrise orale et écrite du français ;
- Une connaissance de la langue locale, le tshiluba serait un atout.

Expert en Géomatique / SIG

- Être détenteur d'un diplôme de niveau universitaire en sciences informatiques, en sciences de la terre, sciences géographiques, etc (bac+5 ou équivalent) ;
- Avoir au moins sept (07) années d'expérience globale, dont cinq (5) dans le domaine de la confection des cartes SIG et de l'interprétation des images satellitaires ;

- Avoir participé à réalisation d'au moins deux (2) missions dans le domaine des évaluations environnementales et sociales de projets d'aménagement urbain pendant les cinq (5) dernières années ;
- Disposer de compétence professionnelle avérée avec logiciels SIG (ArcGIS, QGIS) ;
- Disposer d'une forte capacité d'analyse spatiale et la gestion de bases de données ;
- Avoir une bonne maîtrise orale et écrite du français (à faire apparaître dans le CV) ;
- Une connaissance de la langue locale, le tshiluba serait un atout.

Expert en Assainissement et Drainage Urbain / Ingénieur en Génie Sanitaire ou Hydraulique Urbaine

- Être détenteur d'un diplôme de niveau universitaire Bac+5 minimum (Master ou équivalent) en Génie civil, Génie hydraulique, Génie sanitaire, Hydrologie ou hydraulique urbaine.
- Avoir au moins sept (07) années d'expérience globale, dont cinq (5) dans le domaine de la conception et planification des systèmes d'assainissement, le drainage urbain et les infrastructures hydrauliques urbaines.
- Avoir une expérience dans les Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Plan Particulier d'Aménagement (PPA), études techniques (APS/APD) des projets d'infrastructures urbaines est un atout ;
- Avoir participé à **au moins 3 missions similaires** (PLU, PPA, EIES ou études techniques d'assainissement) ;
- Avoir une expérience dans des projets financés par la Banque mondiale ou autres bailleurs internationaux ;
- Bonne connaissance du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale ;
- Expérience en Afrique subsaharienne, idéalement en RDC ou dans des contextes urbains comparables.
- Avoir une bonne maîtrise orale et écrite du français (à faire apparaître dans le CV)

Spécialiste en Violences Basées sur le Genre

- Être titulaire d'un diplôme de niveau universitaire en sciences humaines, sociales santé, juridiques ou équivalent (bac+5 ou équivalent) ;
- Avoir au moins 7 années d'expérience globale ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience dans l'analyse et l'évaluation de projets dans le secteur des VBG ;
- Avoir réalisé ou participé à une mission similaire au cours des cinq (05) dernières années ;
- Avoir une bonne connaissance du Cadre environnementale et sociale de la Banque Mondiale (y compris les recommandations de la Note de bonnes pratiques pour lutter contre les violences sexistes dans le cadre du financement de projets d'investissement

comportant de grands travaux de génie civil, Banque Mondiale, septembre 2018), ainsi que des lois et règlements de la RDC en matière de VBG ;

- Avoir une maîtrise de la langue française et être capable de rédiger un rapport dans cette langue ; et
- Avoir une connaissance de la langue locale, le tshiluba serait un atout.

8. OBLIGATIONS DU CONSULTANT

Le Consultant est responsable de :

- a) La conception et de la conduite des études conformément au CES de la Banque mondiale, y compris le recueil de toute information pertinente auprès de personnes ou structures ressources qu'il identifiera ;
- b) La fourniture des livrables dans les délais requis, en vue de leur revue et approbation ;
- c) L'organisation et de la tenue de l'atelier de validation de l'étude auprès des parties prenantes du projet dans la Ville de Kananga ;
- d) Il est également responsable de la certification des études auprès de l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) ;
- e) Garder le secret professionnel par rapport à toute information recueillie pendant la réalisation de son mandat.

9. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client mettra à la disposition du Consultant toutes les informations techniques sur le projet et tout autre document nécessaire, notamment les évaluations environnementales sommaires déjà élaborées et autres documents du projet.

L'ensemble de la procédure des études est conduit sous la supervision directe de l'UG/PURUK.

Pour ce faire l'UG/PURUK sera chargée de :

- a) Introduire le consultant auprès des autorités locales et des structures partenaires ;
- b) Faciliter, dans la limite de ses possibilités, l'accès des consultants aux sources d'informations ;
- c) Fournir aux consultants tous les documents utiles à sa disposition ;
- d) Participer à l'organisation des ateliers de restitution des rapports provisoires de l'étude ;
- e) Veiller aux respects des délais par le consultant.

10. CRITÈRES ET MÉTHODE D'ÉVALUATION

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût telle que décrite à la Section VII, paragraphe 7.3 du règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), cinquième édition, septembre 2025.

11. CRITERES D'APPRECIATION DU CONSULTANT

Les rapports de l'EESS du SDAD et EIES de PLU et PPA seront analysé par un panel d'experts en atelier d'évaluation et suivant entre autres les critères d'appréciation ci-après :

- Conformité de rapports aux termes de référence validés par la Banque mondiale
- Informations correctes et exactes sur le plan technique
- Prise en compte de commentaires des parties prenantes, de l'UG PURUK et de la Banque mondiale
- Énoncé complet et satisfaisant de conclusions-clés
- Informations claires, compréhensibles et suffisantes sur une prise de décision

12. SUIVI ET VALIDATION DES RAPPORTS DE L'EES

Le suivi de l'étude sur le terrain se fera par l'UG/PURUK à travers son unité de gestion des risques environnementaux et sociaux, SST et EAS/HS.